



CONTRAT DE SAILLIE 2019

Étalon : NINIO DE ROX (jument) Race : Selle Français

Vendeur	Acheteur (propriétaire ou son représentant)
<u>Centre technique :</u> Haras des Bréviaires Route du Perray 78610 LES BREVIAIRES Port : 06.29.84.35.57 Mail ctlesbreviaires@haras-des-breviaires.com	Nom : Prénom : Adresse :
<u>Siège social :</u> Haras des Bréviaires – PLANET ELEVAGE 5, Rue Jules Rimet 89400 Migennes	CP, Ville : E-mail : Tel :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- L'acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :
 - **880 € TTC poulain vivant 48 heures (TVA 10%)**
Frais Techniques : 165€ TTC en IAF, 275€ TTC en IAR (2 envois inclus) ou IAC 250 € TTC (TVA 10%) + 115 € TTC (TVA 20%) de frais d'envoi
- La réservation de la carte est effective à compter de l'acceptation des conditions du présent contrat par l'acheteur, et de l'encaissement de la première fraction et des frais de production et d'acheminement de la semence (cf. conditions particulières).
- Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.
- La saillie ou l'utilisation de la semence d'un étalon pour une jument est conditionnée à la signature préalable d'un contrat de saillie pour cette jument et ce, quel que soit le pays et le lieu de la saillie ou de l'insémination.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

- Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut, à jour des vaccinations réglementaires.
- Tout centre technique peut refuser une jument qui ne présenterait pas les garanties sanitaires suffisantes, sans remise en cause des sommes préalablement dues.
- Les frais de pension, de suivi gynécologique et de saillie ou d'insémination sont à la charge de l'acheteur et dus aux prestataires concernés. En aucun cas, le vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur au centre technique.
- Les frais techniques IAC comprennent la mise à disposition de trois doses de 8 paillettes.
- En cas d'insémination artificielle congelée, pour les races autorisées, le vendeur s'engage à fournir les doses dans des conditions précisées par étalon, les doses non utilisées restant la propriété exclusive du vendeur.
- A la réception du paiement complet de la génétique et des frais annexes, PLANET ELEVAGE transmet à l'éleveur la déclaration de naissance. L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès du SIRE dans les 15 jours suivant la naissance, comme la réglementation française l'exige.

CONDITIONS D'UTILISATION

Carte réservée pour la jument :

N° SIRE : (à compléter obligatoirement)

dont je suis : propriétaire représentant du propriétaire

Elle sera présentée au centre technique

Adresse

Téléphone : e-mail :

Type de monte choisi pour ma jument: IAC IAI IART

Date présumée de saillie ou d'insémination :/...../.....

CONSENTEMENT ECLAIRÉ DE L'ACHETEUR :

L'acheteur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte les risques inhérents à la reproduction. Les prestations techniques correspondantes feront l'objet d'accords directement traités avec les prestataires. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

J'accepte les conditions du présent contrat et procède au règlement.

A,
Le.....

Pour PLANET ELEVAGE,

Pour l'acheteur,